



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Service de la main d'œuvre étrangère
www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Mail : valerie.germain@direccte.gouv.fr

DIRECCTE ARA - Covid-19 - Prolongation exceptionnelle de validité des autorisations de travail pour un salarié étranger - DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE - TUTORIEL



Temps estimé pour réaliser cette téléprocédure : entre 15 et 30 minutes



Veillez à regrouper toutes les informations nécessaires avant de démarrer votre saisie



ATTENTION !

CETTE TÉLÉPROCÉDURE NE CONCERNE PAS LES PREMIÈRES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAIL RELATIVES AUX PROFESSIONS LIBÉRALES, AUX ÉTUDIANTS ET AUX DEMANDEURS D'ASILE.

S'agissant de la demande d'autorisation provisoire de travail pour les étudiants étrangers des départements 42, 63 et 69, ces demandes doivent toujours se faire sur le site : workinfrance.fr

Cette démarche reprend les informations du CERFA N°15186 (Art. L.5221-1 et suivants et R.5221-1 et suivants du Code du travail).

Rappel : Article L.8256-1 du Code du travail : le fait de se rendre coupable de fraude ou fausse déclaration pour obtenir, faire obtenir ou tenter de faire obtenir à un étranger le titre mentionné à l'article L.8251--1 est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3.000 €.

Vous trouverez en pages suivantes une aide pour accéder à la démarche en ligne.

Pour créer votre compte, la connexion s'effectue à partir de la plateforme démarches simplifiées via le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/direccte-ara-covid-19-autor-de-travail>

OU



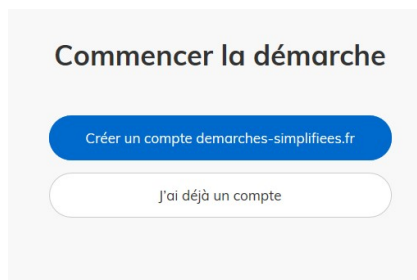
Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement de votre dossier.

CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIÉES

1/ Cliquez sur le lien

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/directe-ara-covid-19-autor-de-travail>

2/ Cliquez sur l'onglet «**Créer un compte démarches-simplifiées.fr**»



Commencer la démarche

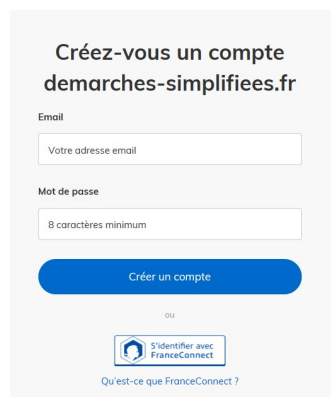
Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

3/Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**

Ou

Identifiez-vous avec **FranceConnect**



Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

4/ **Un Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.



Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre

Adresse



demarches-simplifiees.fr

Activez votre compte

Bonjour,

Pour activer votre compte sur demarches-simplifiees.fr, veuillez cliquer sur le lien suivant :

https://www.demarches-simplifiees.fr/users/confirmation?confirmation_token=bRh7PFjZzRAxZ3xlIVNcL

Bonne journée,

L'équipe demarches-simplifiees.fr

beta.gouv.fr

5/ Cliquez sur le lien reçu

6/ Puis commencer la démarche

Commencer la démarche